

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nancy, le 18 novembre 2021

# STOP AU MONOX !

## L'ARS Grand Est lance sa campagne annuelle de prévention des intoxications par le monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité par intoxication en France. Chaque année, environ 4000 personnes en sont victimes et une centaine de personnes en décèdent. Pendant l'hiver 2020-2021, 84 épisodes d'intoxication au CO ont été recensés en région Grand Est, exposant 228 personnes. 2 personnes sont décédées.

L'intoxication au monoxyde de carbone connaît une forte saisonnalité. Plus de 75% des intoxications sont observées en période de chauffe<sup>1</sup>. Des conditions climatiques inhabituelles peuvent également entraîner des augmentations du nombre d'épisodes d'intoxications au monoxyde de carbone (CO).

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et non irritant. Il est donc indétectable sans appareil de mesure. Les intoxications liées à ce gaz résultent le plus souvent d'un dysfonctionnement des appareils à combustion (chaudières au gaz, au fioul, au bois, chauffage d'appoint, poêle, cheminée...) et/ou d'un défaut d'aération des locaux où ils sont utilisés.

Si les intoxications se produisent la plupart du temps dans un contexte domestique, elles surviennent également dans les établissements accueillant du public, les lieux de culte et dans les milieux professionnels.

### Comment s'en prémunir ?

- Faites vérifier et entretenir chaque année les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié.
- N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion.
- N'utilisez jamais, pour vous chauffer, des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue.
- N'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par grand froid.
- Aérez quotidiennement et régulièrement votre habitation, même par temps froid, au moins 10 minutes par jour.
- Placez les groupes électrogènes impérativement à l'extérieur des bâtiments et ne les utilisez jamais à l'intérieur, y compris dans des lieux tels que cave, garage, remise.

### En cas de soupçon d'intoxication :

- Aérez les locaux.
- Arrêtez les appareils à combustion et quittez les locaux.
- Appelez les secours en composant le 15, le 18 ou encore le 112.
- Obtenez l'avis d'un professionnel qualifié avant de réintégrer les locaux.

Les symptômes qui doivent alerter : maux de tête, fatigue, confusion mentale, nausées. Ils apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein du foyer.

---

<sup>1</sup> Source Santé Publique France

## Une campagne de communication pour informer le grand public

**Face à ces accidents le plus souvent évitables**, l'Agence Régionale de Santé, comme chaque année, se mobilise ! Pendant tout l'hiver, l'ARS Grand Est diffusera, en lien avec les Préfectures, des conseils de prévention à l'aide d'outils de communication dédiés : diffusion de dépliants d'information, d'affiches... et des réseaux sociaux.

L'ARS Grand Est a développé une application ludique sur le site [www.stopmonox.com](http://www.stopmonox.com) ainsi que des vidéos animées à visée pédagogique pour savoir identifier les risques et les prévenir.

Des messages de prévention seront diffusés sur les réseaux sociaux :

[f @ARSGrandEst](#) | [t @ars\\_grand\\_est](#) | [v Agence Régionale de Santé Grand Est](#)



Pour en savoir plus : [www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr)

- Rubrique : Grand public > Protégez votre santé > Habitat, espace clos > Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone ?

### Contact presse

ARS Grand Est : [ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)